

## Enfance (3 -11 ans)

*Communauté de Communes Vie et Boulogne*



Rencontre Inter CME-CMJ aux Lucs sur Boulogne - 2014

**Dossier suivi par**

Mme Gaëlle CHAMPION, Vice-présidente « petite enfance et parentalité »

----

**Charlotte POITRAL**, Responsable pôle services à la population

02 51 98 16 14 - c.poitral@vietboulogne.fr

**Elisabeth AGENEAU**, Chargée de mission CTG

06 29 16 16 87 - e.ageneau@vietboulogne.fr

**Chloé PAUGAM**, Conseillère technique action sociale CAF

02 51 44 72 77 - chloe.paugam@caf.fr

----

Crédits : CCVB, Adobe Stock, Freepik, Canva

# Diagnostic

## Orientations de la Branche Famille CAF

Dans le cadre du temps libre des enfants, l'aide à l'accès aux loisirs et aux vacances constitue de longue date un domaine d'intervention de la branche Famille. L'enjeu est de soutenir les familles dans la conciliation de leur vie familiale, sociale et professionnelle, en proposant à leurs enfants une offre d'accueil éducative de qualité et accessible financièrement, sur l'ensemble des temps libres en dehors de l'école. L'enjeu est également de contribuer à permettre à tous les enfants d'avoir accès à des offres d'activités diversifiées (culturelles, sportives, scientifiques...) avec une attention particulière portée aux enfants les plus défavorisés, notamment en matière de départ en vacances. Ces ambitions contribuent à la structuration des parcours éducatifs sur les territoires, en lien avec les acteurs concernés.

Parmi les mesures importantes de la COG 2018-2022, la branche Famille s'engage à :

- Poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement par :
  - une généralisation des modalités de financement renouvelées et simplifiées des ALSH
  - un soutien aux ALSH, notamment sur les temps du mercredi, et favoriser leur accessibilité (handicap)
  - un accès facilité aux loisirs des enfants, notamment des plus défavorisés
- Soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale par :
  - une dynamisation des départs en vacances des enfants

### 1. Des besoins importants sur le territoire

### 2. Une offre riche et variée sur les différents temps de l'enfant avec des organisations multiples

### 3. L'articulation des différents temps de l'enfant et la coopération entre les acteurs

## 1. Des besoins importants sur le territoire

### 1.1 Une part significative d'enfants de 3 à 11 ans sur Vie et Boulogne

En 2017, les enfants âgés de 3 à 11 ans représentent 14% de la population de Vie et Boulogne (*Vendée 11%*), soit 6 083 enfants (INSEE). Ils représentent 43% de la population âgée de moins de 25 ans (*Vendée 42%*).

La part des 3-5 ans et 6-11 ans s'élève respectivement à 4% et 10% de la population de Vie et Boulogne, soit 1 870 et 4 213 enfants (INSEE 2017).

La répartition de l'âge des enfants de 3 à 11 ans au sein des 7 365 familles est sensiblement la même qu'à l'échelle départementale. Les enfants de 3 à 11 ans représentent 52 % des enfants de 0 à 18 ans (*Vendée 51 %*).

#### Répartition des enfants de 3 à 12 ans

Enfants	Vie et Boulogne		Vendée	
	Nombre d'enfants	Part des enfants	Nombre d'enfants	Part des enfants
De 3 à moins de 6 ans	1 870	16%	23 178	16%
De 6 à moins de 12 ans	4 213	36%	51 461	35%

INSEE – RP 2017

Au 31 décembre 2019, les 5177 enfants de 3 à 11 ans des familles allocataires CAF représentent 49% de l'ensemble des enfants des allocataires (*Vendée 48 %*).

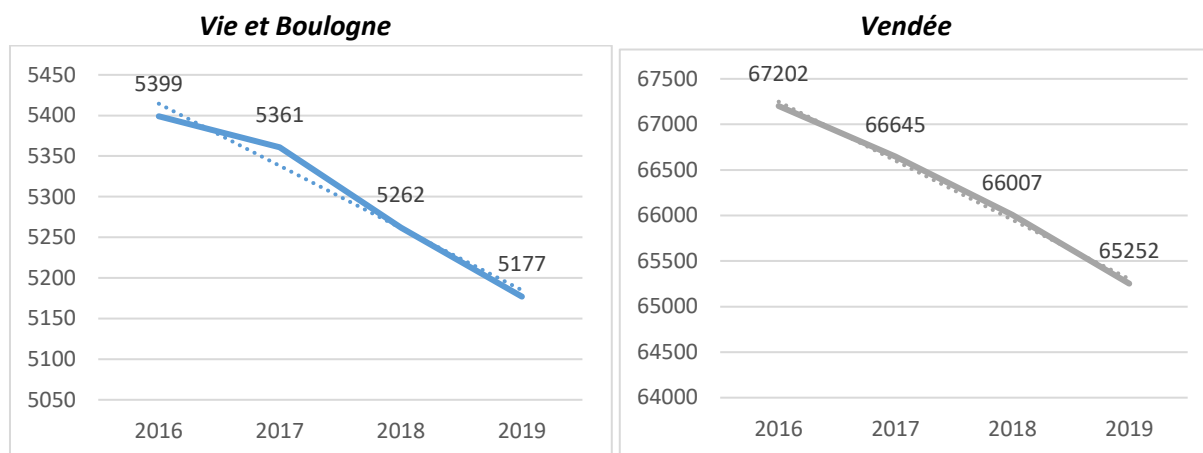
#### Répartition des enfants de 3 à 11 ans des allocataires CAF

2019	Nombre d'enfants allocataires de 3 à 11 ans	Part des enfants allocataires CCVB	Total 0-24 ans allocataires	Part des enfants allocataires 3-11 ans parmi les 0-24 ans
Vendée	65 252	/	134 945	48%
CCVB	5 177	100%	10 549	49%
Aizenay	1126	21,75%	2312	49%
Apremont	209	4,04%	415	50%
Beaufou	239	4,62%	406	59%
Bellevisny	654	12,63%	1428	46%
La Chapelle Palluau	104	2,01%	245	42%
Falleron	182	3,52%	365	50%
La Genétouze	229	4,42%	437	52%
Grand'Landes	87	1,68%	173	50%
Les Lucs-sur-Boulogne	359	6,93%	783	46%
Maché	208	4,02%	415	50%
Palluau	141	2,72%	292	48%
Le Poiré-sur-Vie	1006	19,43%	2020	50%
Saint Denis-la-Chevasse	270	5,22%	537	50%
Saint Etienne-du-Bois	264	5,10%	521	51%
Saint Paul-Mont-Penit	99	1,91%	200	50%

CAF 2020 sur données au 31 décembre 2019

Le nombre d'enfants de 3 à 11 ans allocataires CAF/MSA est en baisse entre 2016 et 2019 : - 4.1% (Vendée -2.9%)

### **Evolution des enfants entre 3 et 11 ans des allocataires CAF/MSA entre 2016 et 2019**



CCVB 2021 sur données CAF au 31 décembre 2019

La part de familles monoparentales allocataires CAF a connu également une augmentation ; elles représentent 10,7% des familles allocataires CAF avec enfants de 3 à 10 ans.

Au sein des 413 familles CAF recomposées de Vie et Boulogne, on compte 275 enfants de 3 à 12 ans soit 35% des enfants des familles recomposées contre 33% à l'échelle départementale (Données CAF 2021).

Le nombre de familles allocataires CAF avec enfants de 3 à 11 ans dont le quotient familial est inférieur à 900 euros a diminué de 15.6% entre 2015 et 2019 (Vendée - 4.6%). Les enfants entre 3 et 11 ans des familles allocataires CAF à bas revenus représentent 11.9% de l'ensemble de cette classe d'âge (Vendée 15%).

## **1.2 De l'âge de la conscience du moi à l'âge moral**

Deux périodes de croissance distinctes apparaissent au cours des 3-11 ans<sup>1</sup> :

- La petite enfance (de 0 à 6 ans) : l'âge de la conscience du moi « je »
- L'enfance (de 6 à 12 ans) : l'âge moral, du « je » au « nous »

La petite enfance (avec l'adolescence) est considérée comme l'une des deux périodes les plus importantes en termes de transformations physiques et psychologiques : l'enfant y multiplie les conquêtes.

Entre 3 et 5 ans, il construit sa personnalité en fonction de ce que lui offre (ou lui refuse) son environnement : développement du langage, découverte de son environnement, cheminement vers l'indépendance, exercice plus en plus développé de la volonté et de l'autonomie, prise de conscience de son individualité, exploration sensorielle et observation passionnée...

« Aide-moi à faire moi-même » résume les besoins de l'enfant entre 3 et 5 ans :

- Bénéficiaire de protections, repères stables, limites claires

<sup>1</sup> Apprends-moi à faire seul, la **pédagogie Montessori expliquée aux parents** de Charlotte Poussin aux Editions Eyrolles

- Evoluer dans un environnement affectif bienveillant, adapté, stimulant et sécurisant.

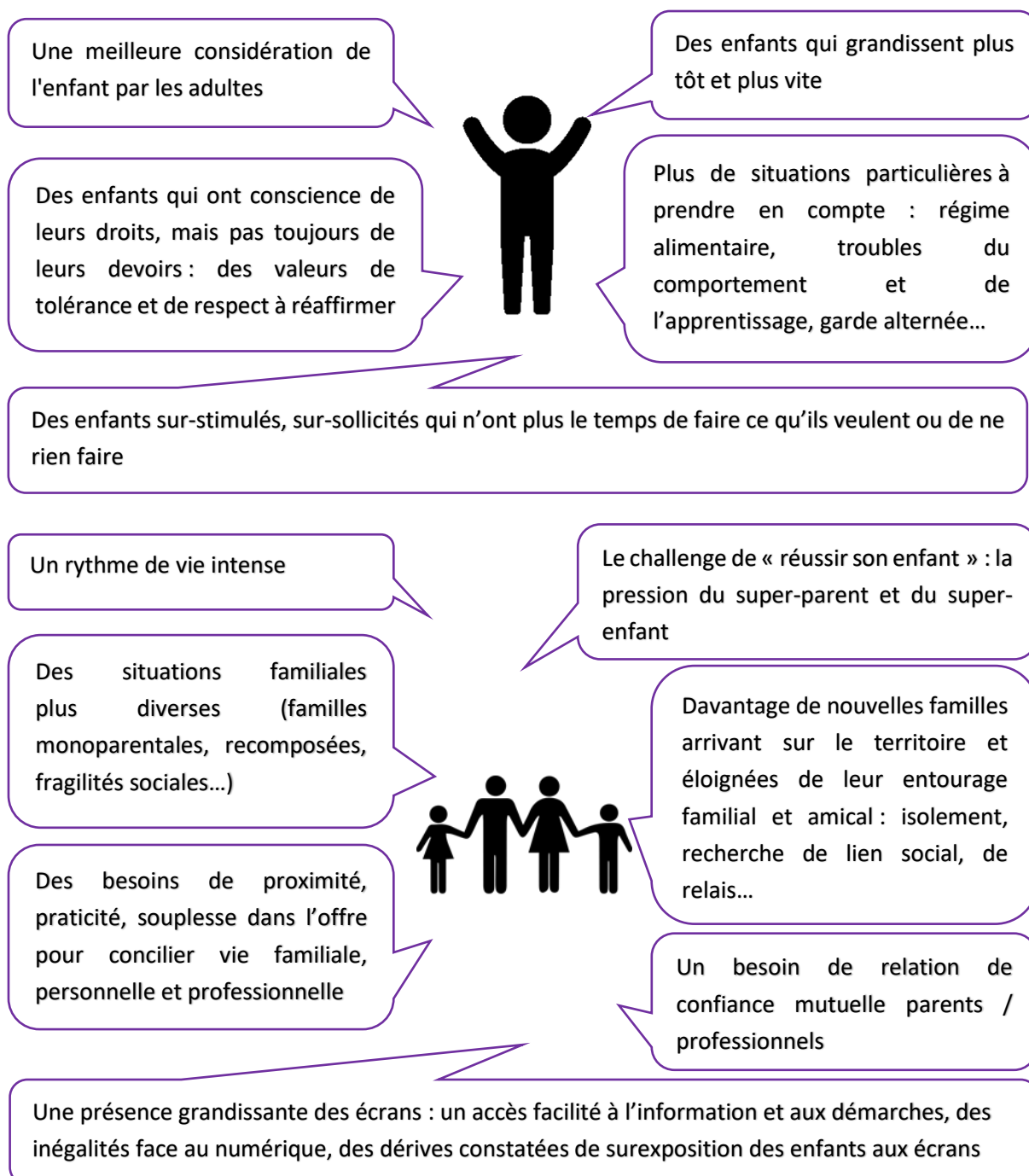
Entre 6 et 12 ans, l'enfant consolide ses apprentissages antérieurs, passant de l'esprit absorbant à l'esprit comprenant, du « je » au « nous ». Il a besoin de :

- Raisonner, se questionner et se socialiser

- Explorer et bénéficier de stimulations intellectuelles, développer sa créativité et sa culture

L'enfant traverse ces étapes en interaction avec sa famille, son entourage amical et les différentes structures dans lequel il évolue (école, accueil de loisirs, association...).

### 1.3 Les constats sur les enfants et leurs familles aujourd'hui<sup>2</sup>



<sup>2</sup> Expressions de participants recueillies lors d'une rencontre en visio-conférence en mai 2021 : élus, professionnels et bénévoles

## 2. Une offre riche et variée sur les différents temps de l'enfant avec des organisations multiples

La loi pour une Ecole de la Confiance, promulguée en 2019, a abaissé l'âge de l'instruction obligatoire pour tous les enfants à 3 ans afin de lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge. Le rythme des enfants de 3 à 11 ans est donc organisé autour de ce temps scolaire. Chaque structure ou organisme, contribue à créer les conditions d'une éducation partagée de l'enfant : la famille est la première éducatrice, l'école participe par l'enseignement et la socialisation, les secteurs péri et extrascolaire collaborent également à l'épanouissement et au développement de l'enfant par des activités d'ouverture aux autres et au monde.

L'offre est organisée différemment d'une commune à l'autre en fonction de sa taille, de son histoire, des acteurs et équipements présents, des choix politiques...

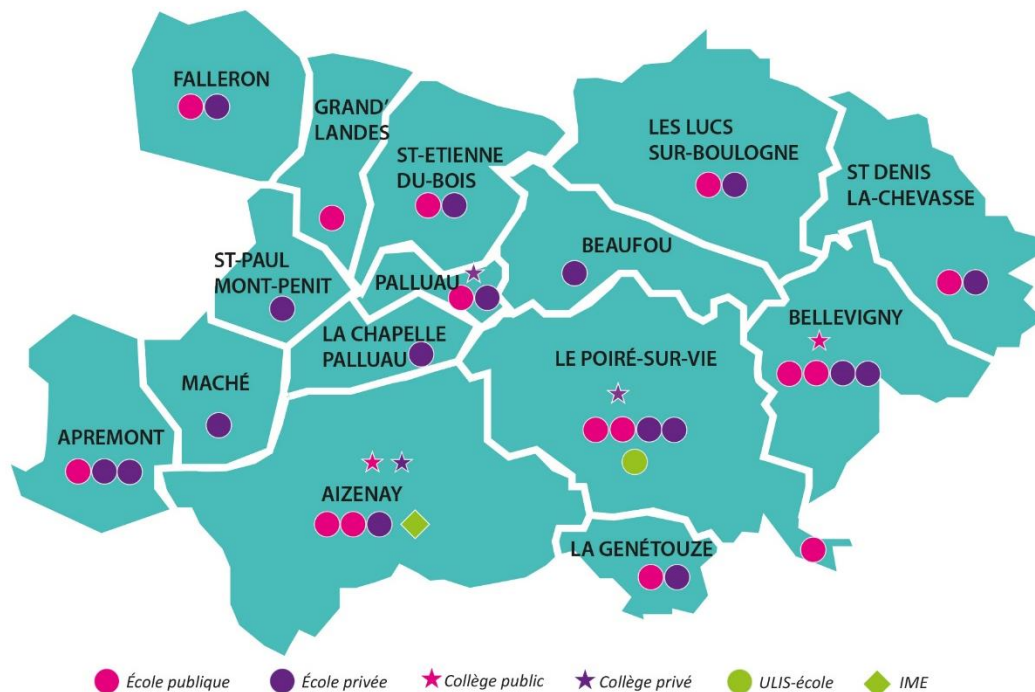
### 2.1 Le temps scolaire

- **Les établissements scolaires**

Sur la communauté de commune Vie et Boulogne, 78% des enfants entre 2 et 5 ans (*Vendée 78.8%*) et 98.3% des enfants entre 6 et 10 ans (*Vendée 98.2%*) sont scolarisés (INSEE2017).

En 2017, 33 établissements (32 écoles et 1 Institut Médico-Educatif IME) accueillent 5 268 élèves :

- 15 écoles publiques dont 1 école intercommunale pour 3 communes (Palluaud / La Chapelle Palluaud / Saint-Paul Mont Penit)
- 17 écoles privées dont 1 Regroupement Pédagogique Intercommunal RPI entre 2 écoles (Palluaud / La Chapelle Palluaud) et 2 écoles alternatives (Apremont / Le Poiré).



CCVB 2021

Sur chaque commune, la présence d'au moins une école facilite l'accessibilité pour les enfants du territoire. Le RPI et l'école intercommunale permettent de maintenir l'ouverture d'établissement scolaire de proximité malgré des effectifs bas sur certaines classes d'âge, de mutualiser des moyens pédagogiques et sont un gage d'attractivité pour les familles et les communes.

- **L'accueil d'enfants en situation de handicap sur temps scolaire**

Depuis la loi Handicap de février 2005, prolongée et enrichie par la loi du 26 juillet 2019 pour une Ecole Inclusive, la scolarisation pour tous progresse et notamment la scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap.

De 2006 à 2015, la scolarisation des enfants en situation de handicap a augmenté de 80%. En France, cela concerne 350 300 enfants ou adolescents en 2015, 361 000 en 2019 (Repères et Références statistiques, Ministère de l'Education Nationale et Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) :

- 80 % en milieu ordinaire (école, collège, lycée, Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire ULIS) dont 30% en ULIS. Sur Vie et Boulogne, 1 ULIS-école située au sein d'une école au Poiré-sur-Vie, accueille des élèves qui ont besoin d'un enseignement adapté dans le cadre de regroupements spécifiques en complément de l'accueil ordinaire.

- 20% en milieu spécialisé (Institut Médico-Educatif IME, Institut d'Education Motrice IEM...). Sur Vie et Boulogne, 1 IME géré par l'Association AREAMS et situé à Aizenay, accueille des enfants de 6 à 18 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés (troubles envahissants du développement...).

En fonction de leurs besoins et des places disponibles, les enfants de Vie et Boulogne en situation de handicap peuvent être accueillis sur le territoire ou sur des structures hors territoire.

- **Les actions de la Communauté de Communes en direction des scolaires**

La Communauté de communes Vie et Boulogne participe également au développement et à l'éducation de tous les enfants du territoire :

- Education routière auprès des élèves du CP au CM2
- Ateliers musicaux pour les classes de CP-CE1-CE2 en partenariat avec les 3 écoles de musique du territoire
- Partenariats locaux entre les établissements et les 17 médiathèques
- Natation scolaire en priorité pour les CP-CE1-CE2 au sein des 3 piscines du territoire
- Opération cinéma pour les IME

**Les constats partagés par les acteurs locaux concernant le temps scolaire<sup>3</sup>**

Des atouts	Des points de vigilance
Une diversité d'établissements : 15 écoles publiques, 17 écoles privées, 2 écoles alternatives	Pas toujours le choix de l'école publique/privée en proximité

<sup>3</sup> **Analyse** réalisée à partir des contributions des participants (élus et professionnels) à la démarche enfance – avril/mai 2021

Des lieux d'enseignement des savoirs et de socialisation pour tous les enfants	Une veille sur l'évolution démographique : un impact sur les effectifs des classes et des écoles
Des partenariats entre établissements scolaires et mairie : réunions, conseils d'école, assemblée générale, subventions, mise à disposition de locaux, moyens humains et matériels...	Un transport scolaire absent ou inaccessible sur certaines communes (ex : école intercommunale de Palluau)
Des relations renforcées entre les parents et les enseignants	

## 2.2 L'accueil sur temps méridien

Sur chaque commune, le temps méridien s'articule autour d'un temps de restauration et d'un temps de pause avant ou après le repas.

Les modalités de gestion et de fonctionnement de la restauration scolaire collective sur le territoire sont diverses : gestion associative ou municipale, cuisine sur place, centrale ou par un prestataire privé, liaison froide ou chaude... La loi issue des États généraux de l'alimentation dite loi ÉGAlim de 2018 vient impacter progressivement tous les services de restauration collective pour limiter au maximum les effets néfastes d'une mauvaise alimentation, diminuer l'empreinte écologique et réduire le gaspillage alimentaire : un menu végétarien au moins une fois par semaine, réduction du plastique, 50% de produits durables et de qualité comprenant au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique à partir du 1er janvier 2022... Dans cette dynamique, une concertation organisée à Aizenay par le Syndicat Yon et Vie a permis de rassembler des responsables de restauration afin de développer l'approvisionnement en produit locaux dont bio, échanger sur des pratiques...

Quel que soit le mode de gestion, l'organisation des services de restauration s'avère complexe : suivant les horaires des écoles, le temps de trajet, le(s) temps de service, la qualité et l'équilibre des repas, la prise en compte des besoins particuliers des enfants, la gestion du personnel...

### Les constats partagés par les acteurs locaux concernant l'accueil sur temps méridien<sup>4</sup>

Des atouts	Des points de vigilance
Une amélioration qualitative des repas (loi Egalim) : produits locaux, variés, sains	La nécessité d'une présence en personnel importante sur un temps limité : précarité des postes, recrutement difficile de personnel qualifié
La présence de professionnels et/ou bénévoles dédiés : des interlocuteurs référents pour l'équipe éducative et les familles	Des comportements d'élèves plus difficiles, des « débordements » : une gestion plus difficile pour le personnel
La polyvalence de certains agents sur plusieurs services enfance favorisant la continuité éducative	Le temps méridien non déclaré au SDJES : absence de subvention, taux d'encadrement

<sup>4</sup> **Analyse** réalisée à partir des contributions des participants (élus et professionnels) à la démarche enfance – avril/mai 2021

	non réglementé, inclusion des enfants en situation de handicap défavorisée
	Des nuisances sonores, un local pas toujours modulable ou adapté
	Un taux d'encadrement parfois large (ex : 1 adulte pour 40 enfants)

### Des pistes pour demain

Accompagner la professionnalisation du personnel : recrutement, formations mutualisées, mise en réseau, échanges de pratiques...

## 2.3 L'accueil de loisirs

### *Orientations de la Branche Famille CAF*

Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre la Branche Famille soutient une offre d'accueil en dehors du temps de l'école par un accompagnement au développement et au fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement périscolaire et extrascolaire déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse (DDCS). Ces accueils sont éligibles à la Prestation de service versée par les CAF.

L'amélioration de l'accès aux structures enfance jeunesse est une priorité du Conseil d'Administration de la CAF de Vendée. Ainsi, en complément du versement de la prestation de service, une aide à l'accessibilité financière des familles aux ALSH (sauf périscolaire) peut être versée. L'objectif est de permettre aux familles une meilleure accessibilité financière des accueils de loisirs grâce à une tarification modulée selon les quotients familiaux.

- **L'accueil avant et après l'école**

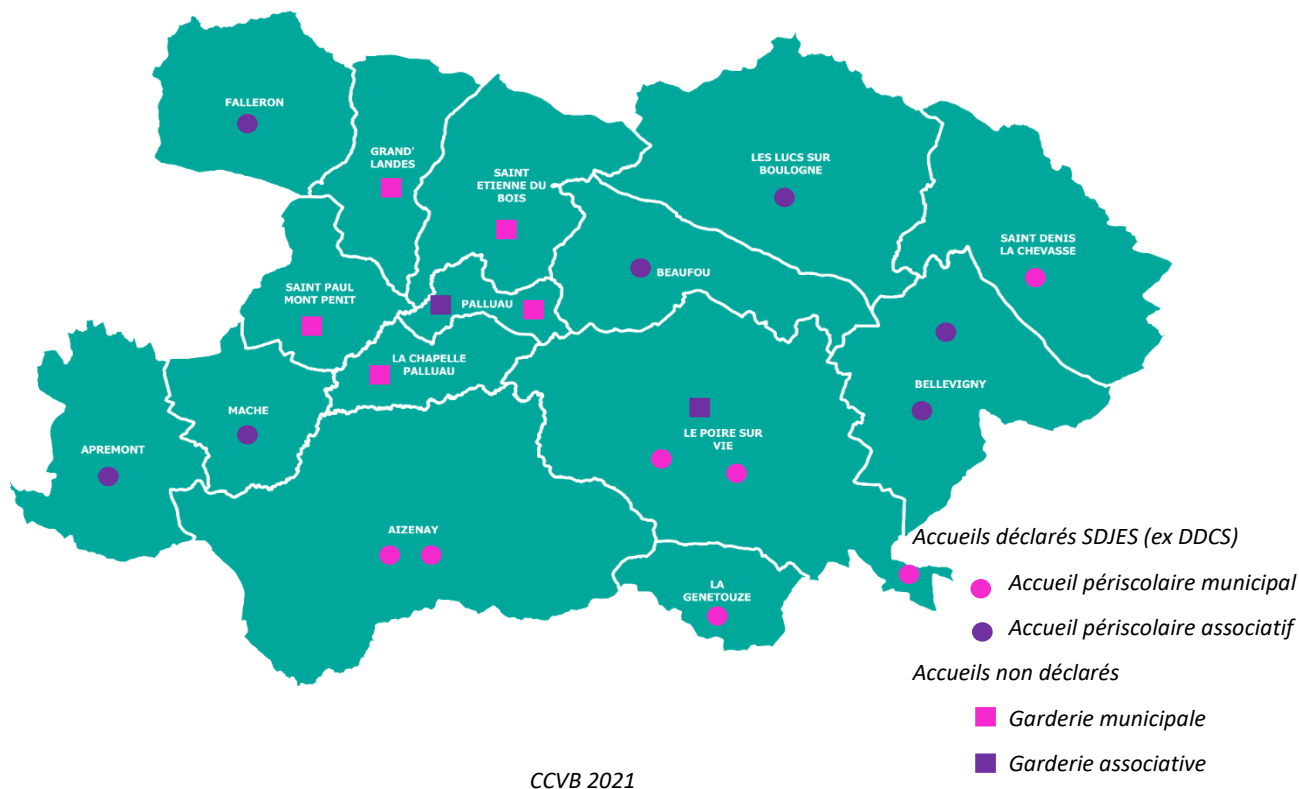
Chaque commune du territoire propose un accueil (garderie ou accueil périscolaire déclaré) avant et après l'école permettant ainsi aux familles de concilier leur vie familiale, professionnelle et personnelle.

Les accueils sur le territoire se distinguent à plusieurs niveaux :

- Le mode de gestion municipal ou associatif
- L'échelle du service : communale, école
- Le lieu d'accueil au sein de chaque école ou dans un local extérieur qui est parfois mutualisé pour plusieurs écoles
- La déclaration en accueil de mineurs auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports - SDJES (ex DDCS) garantissant un taux d'encadrement réglementé, un projet d'animation et des subventions (fonctionnement, handicap) ou la non déclaration

- Les modalités de fonctionnement : tarifs, diversité d'horaires d'ouverture ou de fermeture, proposition d'un petit-déjeuner et/ou goûter ou fourni par l'élève...

Tous les accueils périscolaires déclarés ont maintenant modulé leurs tarifs à minima selon 2 tranches de QF. Le coût de revient des familles est inférieur au coût réel supporté par le gestionnaire.



CCVB 2021

### Les constats partagés par les acteurs locaux concernant l'accueil avant/après l'école <sup>5</sup>

Des atouts	Des points de vigilance
Un lien social en dehors du temps scolaire	Un temps important en accueil collectif pour certains enfants générant de la fatigue
Un service de proximité garanti	L'inscription des familles obligatoire au préalable (assurance) même si le service est peu ou pas utilisé (urgence ou occasionnel)
Une souplesse de fonctionnement pour les familles : horaires, inscription...	Un coût pour les familles : des difficultés financières pour certaines, un frein à la fréquentation pour d'autres, une augmentation d'impayés sur certaines structures
L'accueil périscolaire déclaré : une équipe d'animation permanente et qualifiée, un taux d'encadrement réglementé, un projet	Une certaine précarité de l'emploi liée au nombre irrégulier d'enfants inscrits et à des

<sup>5</sup> **Analyse** réalisée à partir des contributions des participants (élus et professionnels) à la démarche enfance – avril/mai 2021

d'animation et des subventions (fonctionnement, handicap)	horaires de travail limités : des difficultés de recrutement, peu de temps complet
Une professionnalisation du métier d'animateur	L'inclusion des enfants en situation de handicap freinée en cas d'accueil non déclaré pour le financement d'un AESH
	Une baisse de fréquentation notamment depuis la crise sanitaire : de nouvelles habitudes familiales (garde de l'enfant en autonomie, télétravail, temps de travail encore partiel...)

### Les pistes pour demain

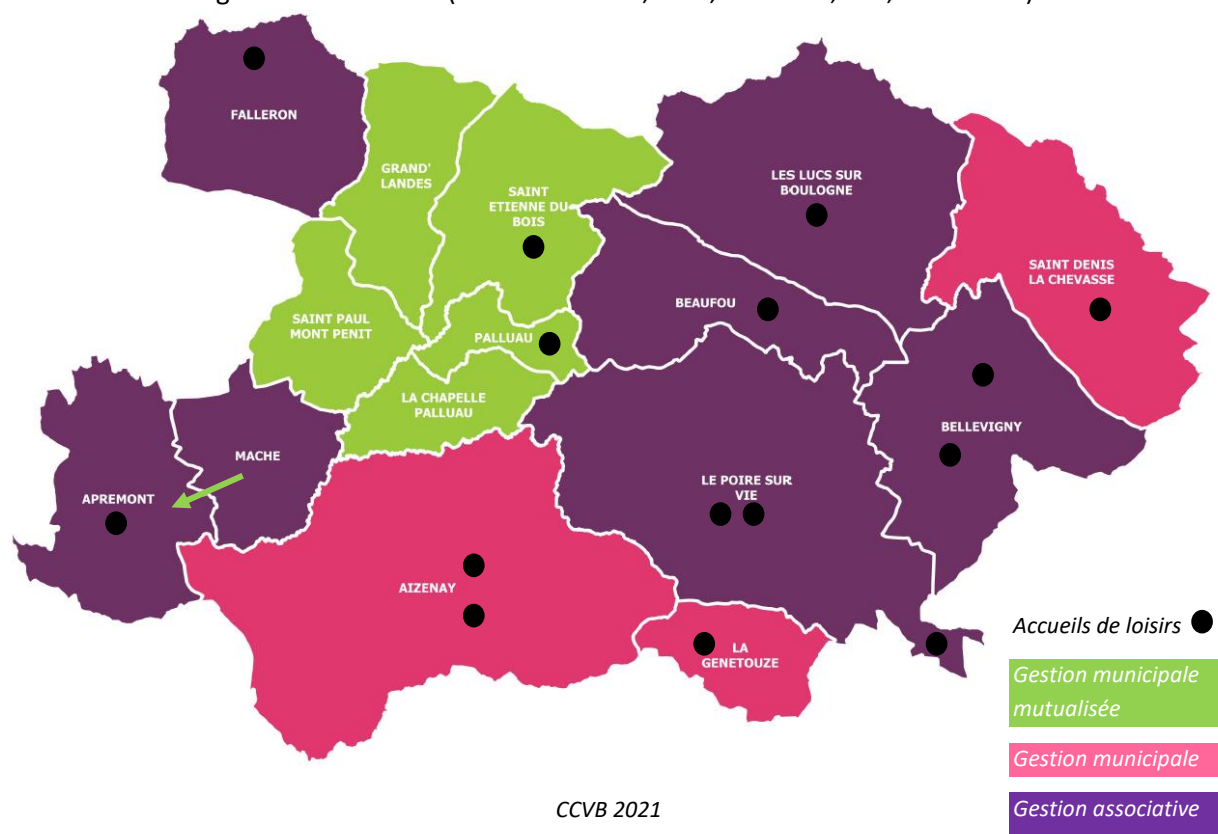
Accompagner la professionnalisation du personnel : recrutement, formations mutualisées...

Poursuivre la réflexion engagée sur la tarification pour une meilleure accessibilité des familles et une recherche d'équité entre les territoires

- **L'accueil du mercredi et pendant les vacances**

Chaque commune propose un accueil de loisirs déclaré à la SDJES le mercredi et pendant les vacances scolaires, soit 15 Accueils de Loisirs Sans Hébergement ALSH sur l'ensemble du territoire :

- 5 communes en gestion municipale mutualisée, portée par la mairie de Saint-Etienne du Bois : un accueil pour les 3-5 ans sur Saint-Etienne, un pour les 6-12 ans sur Palluau
- 3 communes en gestion municipale
- 7 communes en gestion associative (Familles rurales, IFAC, Solidavie, AJB, La Marelle)



CCVB 2021

La déclaration au SDJES de tous les accueils de loisirs favorise une équipe d'animation permanente et qualifiée et garantit un taux d'encadrement réglementé<sup>6</sup>, un projet d'animation et des subventions (fonctionnement, handicap). Cependant, chaque structure se caractérise par un projet pédagogique et un fonctionnement propre (modalités d'inscription, horaires, périodes d'ouverture, tarifs...).

En 2019, plus de 2 200 enfants différents soit 1 sur 2 ont fréquenté ponctuellement ou régulièrement fréquenté l'accueil de loisirs le mercredi et/ou durant les vacances scolaires.

Conformément à la réglementation de la CAF, la tarification des activités extrascolaires est modulée selon les quotients familiaux des familles. Cependant, chaque structure possède sa propre structuration des tarifs avec des tranches de quotients familiaux différents. Certains gestionnaires appliquent les tarifs plafonds préconisés par la CAF dans le cadre de l'accessibilité aux familles.

Il existe donc de grandes disparités de tarifs entre les structures extrascolaires et certaines appliquent des tarifs particuliers pour les hors-communes.

Tarifs à la journée	Minimum	Maximum
QF de 0 à 500	4.48 €	10.88 €
QF de 501 à 700	7.52 €	12.00 €
QF de 701 à 900	10.96 €	13.60 €
QF plus de 901	14.00 €	19.68 €

Source : bilan d'activités des structures, CAF, 2019

Le coût de revient aux familles est bien inférieur au coût réel du service compte tenu de l'aide de la CAF, mais également de la prise en charge par la commune (en direct ou via une subvention au gestionnaire).

Les structures organisent des séjours durant l'été favorisant ainsi pour les enfants le développement de leur autonomie, une ouverture aux autres et sur le monde hors du cercle familial. En 2019, plus de 250 enfants entre 3 et 11 ans sont partis sur une quinzaine de séjours variés en fonction des thématiques (camp sport, roulotte...), des tranches d'âge (3-5 ans, 4-6 ans ...), avec une ou plusieurs nuitées.

### Les constats partagés par les acteurs locaux concernant l'accueil le mercredi et pendant les vacances<sup>7</sup>

Des atouts	Des points de vigilance
Un lien social en dehors de l'école et une ouverture aux autres et au monde	Le mode de garde parfois prédominant sur le projet éducatif et pédagogique
Des coopérations entre structures et entre communes (ex : service mutualisé ; financement des enfants hors communes)	Des difficultés de recrutement d'animateurs diplômés BAFA sur certaines périodes de vacances scolaires

<sup>6</sup> 1 animateur pour 10 pour les enfants de de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 pour les enfants à partir de 6 ans dans les accueils périscolaires hors PEDT

<sup>7</sup> **Analyse** réalisée à partir des contributions des participants (élus et professionnels) à la démarche enfance – avril/mai 2021

Une flexibilité de fonctionnement appréciée : inscription sur une ½ journée, à la journée, avec ou sans repas ; amplitude horaire...	Un coût pour les familles les plus modestes / l'accessibilité financière pour les familles questionnée : parfois un frein, parfois générateur de difficultés financières et/ou impayés
Une organisation des ouvertures en fonction des besoins des familles, du calendrier scolaire, des ouvertures des autres structures	La demande de certaines familles pour une ouverture plus large des accueils de loisirs (à Noël, durant l'été) : possible parfois sur une autre commune, mais pas toujours en proximité
Des locaux mutualisés entre les accueils périscolaires et extra-scolaires : moyens optimisés, interconnaissance et échanges entre partenaires facilités	L'accueil de loisirs mutualisé entre plusieurs communes : une mobilité nécessaire des familles, une navette qui prend du temps
Le Plan Mercredi mis en œuvre sur Aizenay, Falleron, Les Lucs depuis 2019 dans le cadre du Projet Educatif de Territoire PEDT : les temps de l'enfant articulés dans leur globalité (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire), un soutien technique et financier Etat/CAF	Une fréquentation moindre pour les 9-11 ans qui ne se retrouvent plus forcément avec l'offre proposée
Des liens créés avec les familles : communication sous différents formats, spectacle proposé aux familles durant l'été, café parents, expo photos des activités...	Une inclusion pas toujours satisfaisante : une anticipation pour les familles (jours de présence de l'enfant et inscription en amont du programme d'animation sans en connaître le contenu), des équipes pas forcément formées aux handicaps spécifiques
Une démarche administrative simple auprès de la CAF pour la prise en charge d'un Accompagnant AESH pour un enfant en situation de handicap	Une prise en charge financière de l'accompagnant AESH de 7h incohérente avec une sortie ou la journée en accueil de loisirs de 9h

### Des pistes pour demain

Maintenir une gestion locale de proximité

Poursuivre la réflexion engagée sur la tarification pour une meilleure accessibilité des familles et une recherche d'équité entre les territoires

Développer une coordination intercommunale complémentaire : interconnaissance entre responsables enfance, échanges sur les problématiques rencontrées et sur les projets mis en œuvre, réflexion pour l'accessibilité des accueils et des séjours, mutualisation de formations, de recrutement, soutien à la formation des futurs animateurs BAFA, organisation de séjours communs...

En 2019, les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires ont été financés par la CAF à hauteur de 607 644,72 € dont :

- 428 158,2 € de prestation de service ordinaire
- 133 850,26 € de prestation du contrat enfance jeunesse

- 28 259,00 € d'aide à l'accessibilité financière des familles (aide à la tarification)
- 21184,52 € d'aide à l'accueil d'enfant en situation de handicap pour 6 enfants
- 5558,00 € d'aide au transport pour deux structures

En complément, la CAF a accompagné les accueils de loisirs par des aides à l'investissement. Le montant des aides accordées en 2019 s'élève à 77 894€.

L'offre en accueil de loisirs est utilisée occasionnellement ou régulièrement par les familles. Certaines n'y recourent pas par absence de besoin de moyen de garde ou parce qu'elles privilégient d'autres modes qui correspondent davantage à leurs attentes ou contraintes : ex = entourage familial ou amical, service de garde à domicile...

## 2.4 Le sport, la culture et la citoyenneté

- **L'offre sportive et culturelle**

237 équipements sportifs sont répartis sur l'ensemble du territoire Vie et Boulogne dont certains sont en libre accès : parc de jeux, skate-park, city stade (INSEE 2017)... Chaque commune dispose d'associations sportives permettant la pratique de nombreuses activités collectives ou individuelles : football, basket-ball, handball, danse, judo, tennis... Des collaborations locales sont en place pour permettre aux enfants accueillis à l'accueil de loisirs le mercredi et durant les vacances de bénéficier de leur entraînement sur ces créneaux. Un animateur sportif mutualisé sur 6 communes permet d'élargir l'offre de loisirs en proposant des activités tout public : une convention est pilotée par Saint Paul-Mont-Penit et signée avec Grand'Landes, Maché, La Chapelle-Palluau, Palluau et Saint-Etienne-du-Bois.

17 médiathèques au sein des 15 communes, 1 ludothèque à Aizenay, 3 écoles de musique (au Poiré-sur-Vie, aux Lucs-sur-Boulogne et à Aizenay), plus d'une quinzaine de troupes de théâtre et autres associations permettent aux enfants de disposer d'une offre culturelle variée. Cependant, l'offre de loisirs tournée vers les arts (musique, arts plastiques...) apparait disparate sur le territoire.

### **Les constats partagés par les acteurs locaux concernant l'offre sportive et culturelle<sup>8</sup>**

Des atouts	Des points de vigilance
Un tissu associatif riche, des ententes entre clubs sportifs et communes voisines (ex : foot, basket), avec les accueils de loisirs (ex : jardins familiaux, médiathèques...)	Peu d'activités sportives de proximité pour les moins de 6 ans
L'offre portée par la communauté de communes : les piscines, les médiathèques (gratuité), l'offre touristique	La distance et les horaires des séances parfois inadaptés aux horaires professionnels des parents, nécessitant un réseau, un partenariat entre l'accueil de loisirs et le club sur le temps extrascolaire

<sup>8</sup> **Analyse** réalisée à partir des contributions des participants (élus et professionnels) à la démarche enfance – avril/mai 2021

	L'accessibilité financière des activités de loisirs questionnée par certains parents et professionnels
	Des bénévoles animateurs en club pas toujours formés à la gestion d'un groupe d'enfants

### Des pistes pour demain

Développer ou renforcer des liens, des échanges concrets entre associations et écoles, entre associations et accueils de loisirs

Favoriser la connaissance de l'offre culturelle et touristique de la communauté de communes en direction des accueils de loisirs

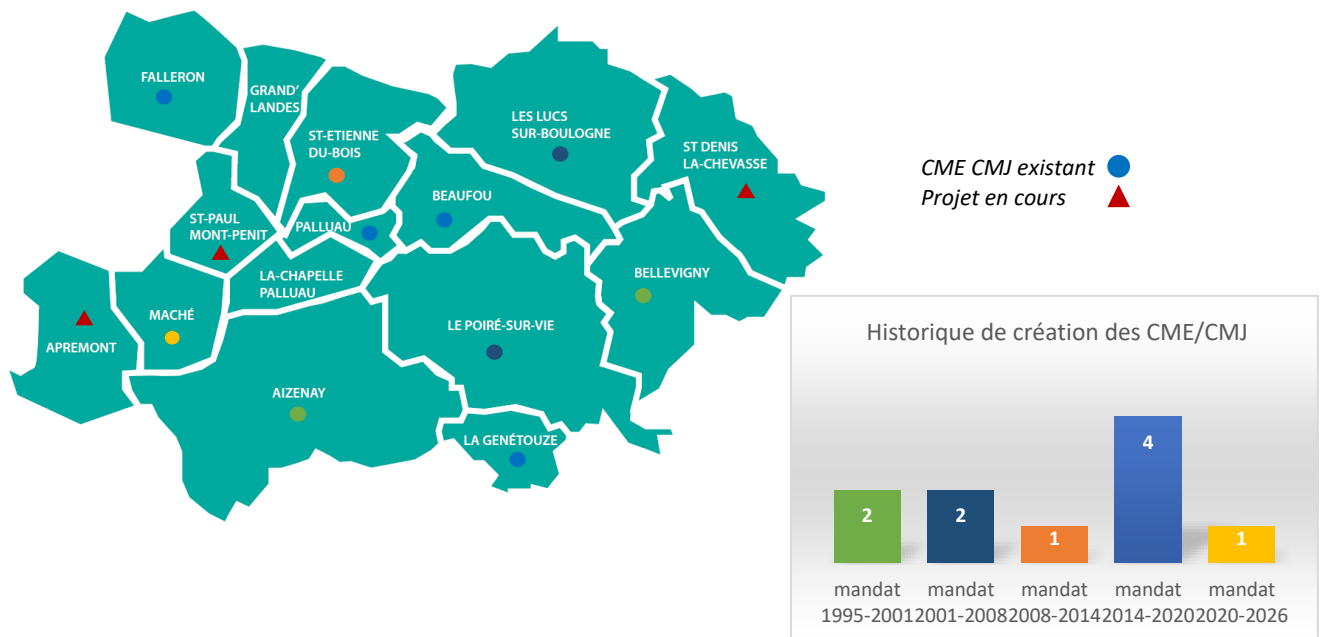
- **Les Conseils Municipaux des Enfants CME, des Jeunes CMJ, les Conseils de Jeunes**

Depuis la ratification de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) en 1989, les conseils et démarches participatives d'enfants et de jeunes sont en développement. En 2014, on en dénombre environ 2 500 sur le plan national (Données Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes ANCEJ). Créées par délibération à la libre initiative des collectivités et destinées aux enfants et aux jeunes de 7 à 25 ans, ces instances rayonnent principalement à l'échelle communale, mais aussi à l'échelle départementale (Conseil Départemental des Jeunes CDJ) et régionale.

L'absence de cadre législatif permet une souplesse dans la dénomination, le format, le fonctionnement... en fonction des réalités et des choix locaux.

Sur Vie et Boulogne, 10 communes sont dotées d'un Conseil Municipal des Enfants CME ou Conseil Municipal de Jeunes CMJ ou Conseil des Jeunes. 3 projets sont en cours sur le mandat 2020-2026.

#### Répartition et historique de création des CME CMJ Conseils des Jeunes



CCVB-2021

A travers la mise en place de cette instance, les élus affirment les objectifs politiques suivants :

Contribuer à la formation d'un citoyen actif, au présent comme au futur.

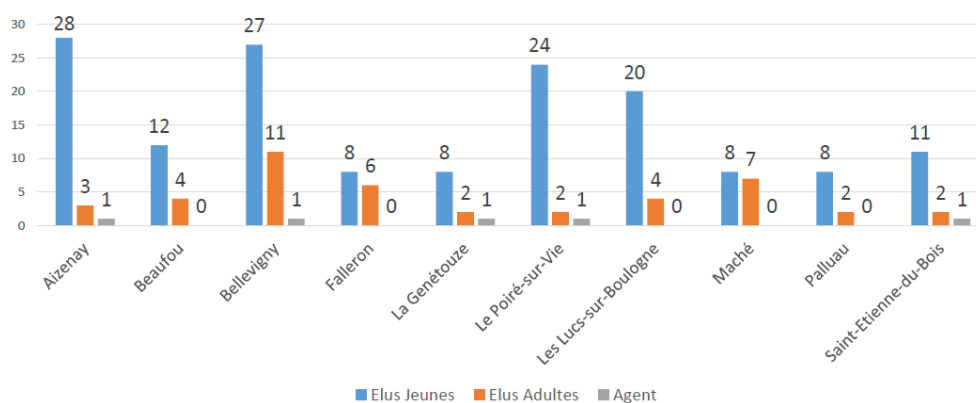


Favoriser le dialogue entre les élus adultes et les jeunes conseillers pour améliorer la qualité de la décision et mieux connaître les besoins des jeunes.

Permettre aux jeunes de s'exprimer et de comprendre le rôle et le fonctionnement d'une Mairie et faire connaître auprès des jeunes les institutions, les acteurs, les champs d'actions et les partenaires de la démocratie locale.

En 2020, 154 enfants/jeunes, 41 élus et 5 agents sont mobilisés autour de cette instance citoyenne.

### Mobilisation des jeunes, élus et agents sur les CME CMJ en 2020



CCVB-2021

Une réflexion à échelle intercommunale souhaitée par les élus a été organisée début 2021 afin de partager un diagnostic sur le territoire, échanger sur les pratiques, les réflexions, re-créeer du lien entre élus référents. Suite à des entretiens réalisés auprès de chaque commune dotée d'une instance, une fiche signalétique par commune et un recueil de ressources ont été élaborés et mutualisés.

Suite à ce partage, les élus se sont montrés tous favorables à une réunion entre référents une fois par an pour échanger sur les réussites et les problématiques, s'enrichir mutuellement des fonctionnements divers.

#### • Le Passeport du Civisme



220 communes en France, dont Saint-Etienne du Bois, sont engagées sur le Passeport du Civisme, porté par l'Association des Maires du Civisme avec plusieurs objectifs :

- Pour la commune : impliquer un grand nombre d'habitants de la commune (enfants, parents d'élèves, acteurs associatifs) autour de thématiques citoyennes comme « aimer sa commune, devoir de mémoire, prendre soin de ses aînés, préserver son environnement, découvrir son patrimoine, se protéger et porter secours ».

- Pour les jeunes de la commune : réaliser des actions de partage, de solidarité.

Depuis 2020, la commune de Saint Etienne du Bois met en place le passeport pour tous les enfants de CM2. 11 actions collectives et/ou individuelles sont proposées et réalisées sur temps scolaire ou en dehors. A la fin de l'année, une médaille est remise aux jeunes selon le nombre de missions réalisées. La Genétouze va également s'engager sur ce projet.

## 2.5 L'aide aux vacances de la CAF

### *Orientations de la Branche Famille CAF*

La branche Famille propose des aides aux vacances familiales dans l'objectif d'offrir un moment privilégié de resserrement des liens familiaux. Comme pour le soutien au départ effectif en vacances collectives des enfants et des jeunes, la CAF s'appuie sur ses dispositifs déjà existants (VACAF, chèque ANCV).

De plus, l'implication des CAF dans les actions partenariales locales avec les associations et les autres acteurs œuvrant dans ce domaine sera primordiale afin de permettre une meilleure lisibilité des différentes aides.

En 2016, la Caf a fait évoluer sa politique d'aide aux vacances avec un élargissement sur l'aide aux loisirs pour les familles les plus modestes avec ou sans accompagnement social. Cela se concrétise par le remplacement du « coup de pouce vacances » par des chèques vacances (Aide de 40 € à 100 € suivant le QF) envoyés aux familles dont le QF < 700 €.

Depuis 2019, l'aide « Vacances Familles » (AVF) (Aide de 300 € à 600 € selon la composition familiale) est cumulable avec les chèques vacances pour les familles les plus fragilisées, QF < 700 €, n'ayant pas bénéficié de ce type d'aide dans les 3 dernières années. Cette aide est complétée par un accompagnement social assuré par les travailleurs sociaux de la Caf. Le montant des Aides « Vacances Familles » représente 10 578 euros en 2019 sur le territoire de Vie et Boulogne.

### 3. L'articulation des différents temps de l'enfant et la coopération entre les acteurs

L'offre existante est riche et présente en proximité sur l'ensemble du territoire. Elle répond globalement aux besoins locaux et permet de prendre en compte les différents temps de l'enfant. La diversité de l'offre proposée (accueil avant / après l'école, sur le temps méridien, en dehors de la journée d'école...) permet aux familles de mieux concilier leur vie personnelle, familiale et professionnelle. Et le développement de l'enfant s'enrichit au sein des différents environnements côtoyés (famille, école, loisirs...). Les services sont évalués régulièrement par les familles et les gestionnaires (comptes rendus d'activité, enquêtes auprès des familles...) pour une amélioration continue.

Sur chaque commune, des réseaux réunissent la municipalité et les structures afin de favoriser la continuité éducative autour des différents temps de l'enfant : école, restauration collective, accueil péri et extrascolaire. Plusieurs d'entre elles se sont engagées à travers la contractualisation d'un Projet Educatif Territorial (PEDT)<sup>9</sup> : Aizenay, Bellevigny Le Poiré-sur-Vie, La Génétouze, Falleron et Les Lucs-sur-Boulogne. Cela permet de formaliser un projet partagé, de favoriser et de légitimer le lien entre les différents acteurs tout en respectant les projets pédagogiques et les fonctionnements de chacun. Nécessitant un investissement important en temps et en moyens, certaines communes privilégient un autre cadre partenarial plus souple et s'adaptant davantage aux réalités locales ou des relations plus informelles (réunions, conseils d'école, assemblée générale...). C'est le choix que fait la mairie de Bellevigny, après concertation avec les acteurs locaux.

Les acteurs coopèrent également à différents niveaux :

- entre structures (ex : réunions d'équipes commune accueil périscolaire et extrascolaire, point périscolaire à l'ordre du jour des conseils d'école, invitation d'un référent périscolaire ou extrascolaire aux équipes éducatives pour des situations d'enfants complexes),
- entre acteurs d'une même thématique (ex : réseau des élus référents CME/CMJ, entre animateurs enfance, mise en réseau des gestionnaires de restauration collective, Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Education des Villes et des Collectivités Territoriales)
- au sein d'une fédération (ex : Familles Rurales, Ligue de l'Enseignement) pour un soutien sur les plans administratif, juridique, pédagogique...

L'appartenance des acteurs à différents réseaux complémentaires leur permet de s'enrichir mutuellement d'autres fonctionnements, d'autres approches et de partager des réussites et des problématiques de chacun... Ils sont globalement favorables à un renforcement de la mise en réseau à l'échelle locale et intercommunale.

---

<sup>9</sup> **Le Projet Educatif Territorial (PEDT)** est un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de proposer aux enfants et aux familles un projet éducatif global. Il traduit l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants et des jeunes, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducative.

Il prend la forme d'un engagement contractuel, renouvelable tous les 3 ans, entre le maire, le préfet, le directeur académique des services de l'éducation nationale, le directeur de la CAF et les associations partenaires. Sa mise en place n'est pas obligatoire mais l'est cependant pour la mise en place du plan mercredi et pour bénéficier d'assouplissements relatifs aux normes d'encadrement dans les accueils de loisirs péri et/ou extrascolaires inclus dans ce cadre (par exemple : 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 18 enfants à partir de 6 ans dans les accueils périscolaires contre un animateur pour 10 et un animateur pour 14 dans les accueils périscolaires hors PEDT).

Des initiatives locales se mettent en place pour favoriser une continuité à des étapes clés du développement de l'enfant (passages petite enfance/enfance/jeunesse) :

- des temps passerelles pour accueillir des enfants des crèches, Maisons d'Assistant Maternel ou des Assistants Maternels sur des temps d'accueil extrascolaires (ex : la Genétouze, le Poiré sur Vie...)
- des activités communes pour les 9-11 ans entre secteur enfance et jeunesse durant les vacances, sur des soirées spécifiques (ex : Les Lucs sur Boulogne, Saint Etienne du Bois...)

Les relations entre les professionnels et les familles ont évolué. La famille, 1<sup>er</sup> éducateur de l'enfant co-éduque avec les professionnels en charge aux enfants. Les attentes sont différentes selon les familles : certaines sont en demande de garde prioritairement, d'autres sont attentives aux projets mis en place. Certains sont davantage centrés sur leur enfant, plus exigeants vis-à-vis d'un service payant, d'autres font confiance ou se délestent sur les professionnels. Les structures familiales ont évolué (augmentation de familles monoparentales, arrivées de nouvelles familles sur le territoire) impactant des demandes nouvelles de mode de garde...

Le contexte sanitaire a modifié également les habitudes au sein des familles : baisse de fréquentation sur les accueils notamment le matin et le soir (davantage de télétravail, temps de travail encore partiel pour certains...), perte de proximité relationnelle au sein des structures (contraintes sanitaires), implication nouvelle des parents et meilleure compréhension du travail de l'enseignant avec l'école à la maison, nouvelles relations créées au sein de la cellule familiale avec les confinements (jeux en famille...).

La relation aux familles est un enjeu important pour favoriser la cohérence éducative. Grace à la concertation de l'ensemble des acteurs et une relation en proximité, la légitimité de chacun est davantage prise en compte : respect des rythmes de l'enfant et de ses besoins spécifiques, respect du cadre des services et du professionnalisme du personnel accompagnant l'enfant sur ses différents temps, respect des besoins évolutifs des familles et des contraintes des structures.

De plus en plus d'acteurs impliquent les parents dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets : accueil de loisirs d'Apremont-Maché, mairie de Saint Denis la Chevasse...

# Synthèse du diagnostic

## Enfance 3 - 11 ans

1/2

### 1 DES BESOINS IMPORTANTS SUR LE TERRITOIRE

#### UNE PART SIGNIFICATIVE D'ENFANTS DE 3 À 11 ANS

- 6 083 enfants en 2017
- 14% de la population de Vie et Boulogne (Vendée 11%)
- -4,1% enfants de 3 à 11 ans allocataires CAF/MSA entre 2016 et 2019 (Vendée -2,9%)

#### DES CONSTATS SUR LES ENFANTS ET LEURS FAMILLES AUJOURD'HUI

- Développement, socialisation et ouverture au monde de l'enfant au sein de la famille, l'école, les loisirs...
- Des enfants conscients de leurs **droits**, mais pas toujours de leurs **devoirs**, qui grandissent plus vite et plus tôt, **sur-sollicités**
- Davantage de **situations familiales diverses** (monoparentales, recomposées, fragilités sociales...) et d'**arrivées de nouvelles familles**

- Des besoins de **proximité, praticité, souplesse** pour concilier vie familiale, personnelle et professionnelle
- Le challenge de "réussir son enfant" : **pression du super-parent**
- Une présence grandissante du numérique : accès facilité à l'information, inégalités, surexposition aux écrans

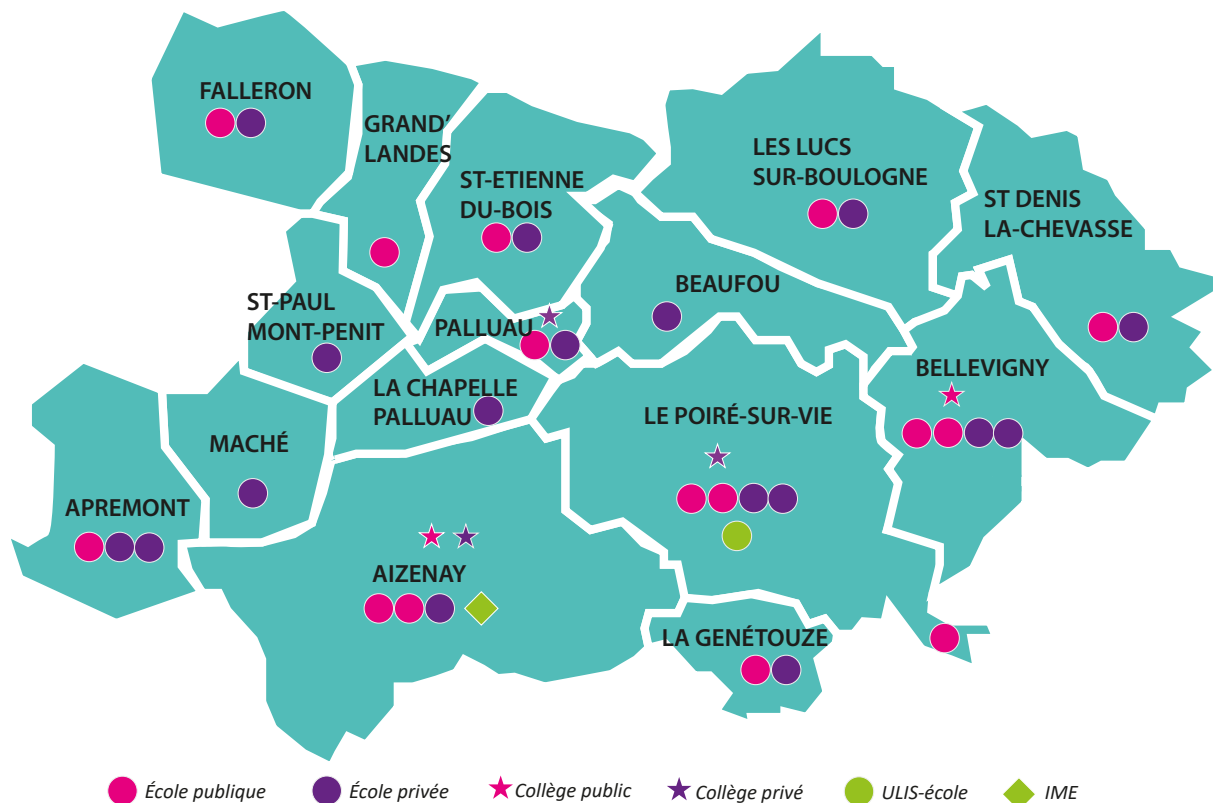


### 2 UNE OFFRE RICHE ET VARIÉE SUR LES DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ENFANT

#### LE TEMPS SCOLAIRE

##### Les établissements scolaires

- 33 établissements (publics, privés, alternatifs, IME)
- Une école par commune
- 78% des enfants de 2 à 5 ans (Vendée 79%) et 98% des enfants de 6 à 10 ans (Vendée 98%) scolarisés
- 5 268 élèves en 2017
- **Scolarisation** en milieu ordinaire des **enfants en situation de handicap en progression**



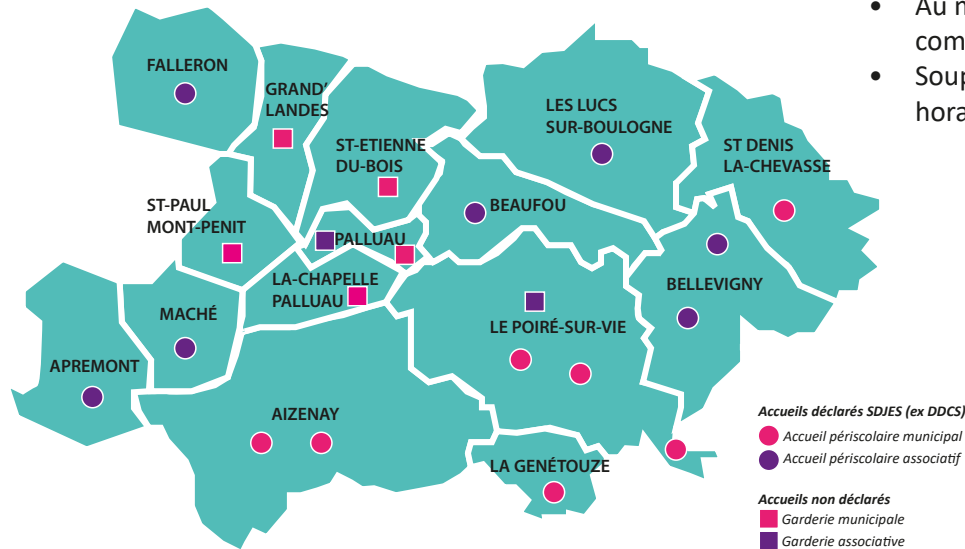
##### L'organisation du temps méridien

- Modalités de gestion de restauration collective diverses
- Organisation des services complexe : gestion du temps, personnel, comportement d'élèves

# Synthèse du diagnostic Enfance 3 - 11 ans

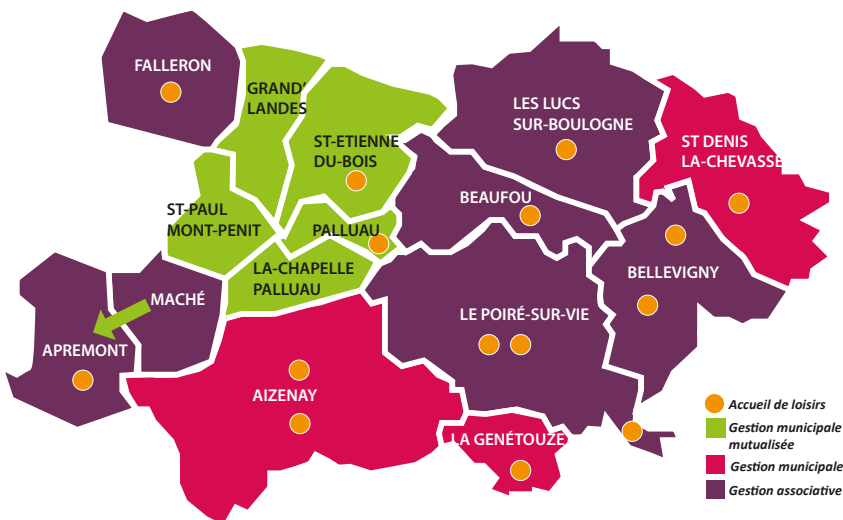
2/2

## L'ACCUEIL DE LOISIRS AVANT / APRÈS L'ÉCOLE



- Au moins 1 accueil avant et après l'école par commune
- Souplesse de fonctionnement et amplitude horaire importante

## L'ACCUEIL DE LOISIRS LE MERCREDI ET PENDANT LES VACANCES



- **15 accueils tous déclarés** : équipe d'animation qualifiée, taux d'encadrement réglementé, projet d'animation, subventions (fonctionnement, handicap)
- **Flexibilité** de fonctionnement
- Propositions d'**activités variées**
- **Fréquentation** occasionnelle ou régulière d'environ **1 enfant sur 2** en 2019
- **Difficultés de recrutement** d'animateurs diplômés BAFA
- Inclusion limitée pour les **enfants en situation de handicap**

## LE SPORT, LA CULTURE, LA CITOYENNETÉ

- **237** équipements sportifs, nombreuses associations
- **17** médiathèques, **1** ludothèque, **3** écoles de musique, des troupes de théâtre
- **10** communes dotées d'un CME-CMJ en 2020

3

## L'ARTICULATION DES DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ENFANT ET LA COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS

- Une **offre de service de proximité, diversifiée** et en **amélioration** continue
- Une **diversité de fonctionnement** des services : mode de gestion, localisation, déclaration ou non, projet pédagogique, taux d'encadrement, horaires, tarification, subvention
- Un **coût pour les familles** : difficultés financières pour certaines, frein à la fréquentation pour d'autres
- **Des partenariats locaux** (ex : Projet Éducatif de Territoire, convention mairie / accueil de loisirs, accueil de loisirs / club sportif...) et des réseaux thématiques existants (ex : entre animateurs enfance)
- La relation aux familles, un enjeu pour favoriser la **cohérence éducative**
- La **professionnalisation du personnel** à poursuivre



## Enjeu 1

**A l'échelle de chaque structure : conforter des services enfance de proximité, de qualité et accessibles à tous**

Nouvelle

• **Action 1.1** : Conforter l'accessibilité financière des services enfance aux familles

Nouvelle

• **Action 1.2** : Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap

Nouvelle

• **Action 1.3** : Conforter un temps méridien scolaire de qualité

## Enjeu 2

**A l'échelle locale : renforcer la continuité éducative entre les professionnels et avec les familles**

Engagée

• **Action 2.1** : Consolider l'articulation et les complémentarités entre acteurs locaux sur les différents temps de l'enfant

Engagée

• **Action 2.2** : Conforter la relation aux familles

## Enjeu 3

**A l'échelle intercommunale : mettre en réseau les acteurs de l'enfance (élus, professionnels, bénévoles...)**

Nouvelle

• **Action 3.1** : Constituer et faire vivre un réseau des acteurs de l'enfance

Engagée

• **Action 3.2** : Poursuivre la mise en réseau des élus du territoire

Nouvelle

• **Action 3.3** : Mettre en réseau les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) du mercredi et du temps extrascolaire

Engagée

• **Action 3.4** : Renforcer le réseau des CME/CMJ/Conseils des jeunes

<b>Enfance</b>	<b>ENJEU 1 : A L'ECHELLE DES STRUCTURES, CONFORTER DES SERVICES ENFANCE DE PROXIMITE, DE QUALITE ET ACCESSIBLES A TOUS</b>
<b>Action 1.1 : Conforter l'accessibilité financière des services enfance aux familles</b>	
<b>Contexte initial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une diversité des tarifs selon les services et les structures gestionnaires : application ou non de tranches tarifaires sur la base des quotients familiaux, de tarifs hors commune, parfois nécessité d'adhérer à l'association...</li> <li>- Un vote de tarif annuel permettant de se questionner, de reconduire ou faire évoluer</li> <li>- Les tarifs, un frein à l'accès aux services repéré pour certaines familles. Des problématiques d'impayés de familles de plus en plus présentes au sein des services</li> <li>- Conformément à la réglementation de la CAF, une modulation des tarifs effective de la part des accueils périscolaires déclarés (14 sur 21) et de tous les accueils extrascolaires, à minima selon 2 tranches de QF</li> <li>- L'existence d'aides financières pour les structures et les familles, mais parfois méconnues ; des partenariats financiers pour les enfants hors commune</li> <li>- Une réflexion commune sur les tarifs engagée par plusieurs directeurs d'accueils de loisirs</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'échelle intercommunale, établir et partager un état des lieux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tarifications des services de restauration, des accueils périscolaires, extrascolaires et séjours vacances, colos apprenants (grille tarifaire, tarif hors-communes éventuel)</li> <li>• Démarches administratives demandées aux familles</li> <li>• Fréquentation des services par les familles en fonction de leur QF</li> <li>• Freins financiers repérés</li> <li>• Leviers financiers possibles : aides financières mobilisables pour les structures et pour les familles, prises en charge financières des enfants hors-communes</li> <li>• Evolutions récentes ou en réflexion</li> </ul> </li> <li>- A l'échelle locale : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se saisir de l'état des lieux pour reconduire ou faire évoluer les tarifs</li> <li>• Repérer les familles en difficulté, les informer des aides existantes, actionner des leviers (ex : concertation avec les travailleurs sociaux, aides exceptionnelles, places réservées...)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Public ciblé</b>	- Enfants de 3 à 11 ans du territoire et leurs familles
<b>Pilote de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communauté de communes Vie et Boulogne pour l'état des lieux</li> <li>- Les gestionnaires des services</li> </ul>
<b>Acteur(s)/ Partenaire(s) associé(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communes et CCAS</li> <li>- CAF de la Vendée</li> <li>- Centres sociaux</li> <li>- Associations</li> <li>- Travailleurs sociaux du Département MDSF</li> </ul>
<b>Moyens et Ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau des directeurs ALSH</li> <li>- Financements CAF pour les structures</li> <li>- Aides financières pour les familles (CAF, CCAS...)</li> </ul>
<b>Points d'attention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversité de modes de gestion et de coûts de fonctionnement</li> <li>- Respect des choix locaux : pas de volonté d'homogénéiser les tarifs</li> <li>- Repérer les familles en difficulté, les situations de non recours sans stigmatiser</li> <li>- Périodes de fermeture de services extrascolaires pouvant contraindre les habitants à aller hors commune et se voir appliquer des tarifs extérieurs</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une meilleure accessibilité des familles</li> <li>- Une meilleure équité entre les territoires</li> <li>- Une meilleure identification et promotion des dispositifs d'aide existants</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de l'état des lieux</li> <li>- Mobilisation des aides</li> <li>- Evolution des familles avec QF&lt;700€ dont les enfants fréquentent les structures</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	- A partir de 2022

NOUVELLE

**Action 1.2 : Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap**

<p><b>Contexte initial</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des avancées constatées :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Depuis la loi Handicap de 2005, progression de l'inclusion des enfants en milieu ordinaire (scolarisation, loisirs...) : développement de compétences socio-affectives pour tous les enfants, ouverture sur la différence...</li> <li>• L'accueil des enfants en situation de handicap jusqu'à 6 ans au Lieu Accueil Enfants Parents</li> <li>• Une prise en charge financière (CAF...) d'un AESH sur les temps déclarés périscolaires extrascolaires</li> <li>• La mise en place de solutions locales autour de situations d'enfants pour lever les freins</li> </ul> </li> <li>- Des difficultés rencontrées :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des situations de handicap diverses et spécifiques (handicap moteur, visuel ou auditif - troubles du comportement – dyslexie – maladie chronique...) et une prise en charge différente selon la reconnaissance ou non de la situation par la MDPH</li> <li>• Une inclusion pas toujours satisfaisante pour l'enfant et sa famille, les autres enfants, les professionnels par manque de moyens et de formation des professionnels</li> <li>• Une prise en charge financière de l'accompagnement AESH limitée sur les temps d'accueils déclarés (ex : 7h en accueil de loisirs), inexistante sur les temps méridiens et temps périscolaires non déclarés</li> <li>• Des difficultés de recrutement d'AESH formés ; des démarches complexes ; une méconnaissance des aides possibles</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Descriptif de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'échelle locale, en fonction des besoins, concerter les différents acteurs pour faciliter l'accompagnement de l'enfant sur les différents temps (commune, famille, services...) et de sa famille (projet d'accueil, sensibilisation des autres enfants)</li> <li>- A l'échelle intercommunale, dans le cadre des mises en réseaux :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le partage de ressources, de pratiques, de questionnements liés à l'inclusion en milieu ordinaire</li> <li>• Mutualiser des temps de rencontre avec le Pôle Ressources Handicap de la MDPH, des formations, du personnel formé...</li> </ul> </li> <li>- Développer des partenariats entre structures ordinaires et structures handicap (IME, SESSAD)</li> </ul>
<p><b>Public ciblé</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfants de 3 à 11 ans du territoire en situation de handicap et leurs familles</li> <li>- Professionnels</li> </ul>
<p><b>Pilote de l'action</b></p>	<p>Communes ou gestionnaires du service</p>
<p><b>Acteur(s)/ Partenaire(s) associé(s)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communauté de Communes</li> <li>- Services d'accueil sur temps méridien, périscolaire et extra-scolaire</li> <li>- Structures handicap du territoire : SESSAD, IME</li> <li>- Partenaires spécialisés en lien avec l'accompagnement de l'enfant</li> <li>- Pôle Ressources Handicap de la Maison Départementale des Personnes Handicapées</li> <li>- Education Nationale : Enseignant référent MDPH, enseignant, médecine scolaire, psychologue scolaire</li> <li>- SDJES</li> <li>- CAF de la Vendée</li> </ul>
<p><b>Moyens et Ressources</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle Ressources Handicap de la Maison Départementale des Personnes Handicapées</li> <li>- CAF</li> <li>- Lieu Accueil Enfants Parents</li> <li>- Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents</li> </ul>
<p><b>Points d'attention</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Spécificité de chaque situation de handicap, de besoins pour l'enfant et de réponses à apporter</li> <li>- Multiples services et institutions</li> <li>- Moyens humains et financiers</li> </ul>

	- Lien avec les actions de soutien à la parentalité
<b>Résultats attendus</b>	- Parcours et accueil facilités de l'enfant en situation de handicap et de sa famille sur les différents temps - Professionnels mieux outillés pour répondre aux besoins des enfants et de leur famille
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	- Actions communes entre partenaires associés - Nombre d'inclusion d'enfants en situation de handicap - Satisfaction des familles et des professionnels
<b>Calendrier</b>	A partir de 2022

<b>Enfance</b>	<b>ENJEU 1 : A L'ECHELLE DES STRUCTURES, CONFORTER DES SERVICES ENFANCE DE PROXIMITE, DE QUALITE ET ACCESSIBLES A TOUS</b>
<b>Action 1.3 : Conforter un temps méridien scolaire de qualité</b>	
<b>Contexte initial</b>	<p>- Des modalités de gestion et de fonctionnement de la restauration scolaire et de la pause méridienne diverses : gestion associative ou municipale ; restauration sur le site de l'école ou non</p> <p>- Quels que soient la commune et le mode de gestion, une organisation du temps méridien complexe : horaires des écoles, temps de trajet, temps de service, prise en compte des besoins particuliers des enfants (handicap, alimentation...), comportements difficiles d'élèves, précarité des postes, recrutement difficile de personnel qualifié...</p> <p>- Un turn-over du personnel : personnel peu formé, temps de travail morcelé</p>
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>- Approfondir à l'échelle intercommunale les pratiques et les besoins en termes d'accompagnement à la professionnalisation du personnel : recrutement, formation mutualisée, mise en réseau, échange de pratiques... (enquête auprès des élus et gestionnaires)</p> <p>- Dans le cadre du réseau des élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager l'état des lieux, les besoins identifiés et les pratiques innovantes (ex : charte des droits et devoirs de chacun – enfant/professionnel/parent - à La Genétouze, lieu de ressourcement pour les professionnels à St-Denis)</li> <li>• Réfléchir aux réponses à mettre en œuvre (ex : attractivité des postes, formation du personnel sur la posture, temps de rencontre des encadrants et/ou animateurs du temps méridien pour favoriser l'interconnaissance, l'échanges de pratiques, d'éventuels projets communs...)</li> </ul>
<b>Public ciblé</b>	<p>- Professionnels accompagnant les élèves sur le temps méridien scolaire</p> <p>- Enfants de 3 à 11 ans du territoire accueillis sur le temps méridien scolaire</p>
<b>Pilote de l'action</b>	<p>Pour l'animation de la réflexion : Communauté de communes Vie et Boulogne, communes</p> <p>Pour les actions : Gestionnaires du temps méridien</p>
<b>Acteur(s)/ Partenaire(s) associé(s)</b>	<p>- Communes</p> <p>- CAF de la Vendée</p> <p>- SDJES</p> <p>- Etablissements scolaires</p>
<b>Moyens et Ressources</b>	<p>- Organisme de formation (ex : CNFPT)</p> <p>- Intervenants extérieurs</p> <p>- Pôle Ressources Handicap</p>
<b>Points d'attention</b>	<p>- Diversité de mode de gestion et de fonctionnement sur le temps méridien (restauration + accueil avant/après)</p> <p>- Libre choix de participation à la proposition de réflexions et mise en œuvre des actions</p> <p>- Disponibilité du personnel</p> <p>- Turn-over régulier du personnel : nécessité de reconduire les actions régulièrement</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>- Montée en qualité du temps méridien</p> <p>- Meilleures conditions d'exercice pour les professionnels</p> <p>- Meilleure prise en compte des besoins des enfants</p>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>- Nombre et typologie des actions proposées</p>
<b>Calendrier</b>	<p>A partir de 2023</p>

**NOUVELLE**

**Action 2.1: Consolider l'articulation et les complémentarités entre acteurs locaux sur les différents temps de l'enfant**

**ENGAGÉE**

<b>Contexte initial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement, la socialisation de l'enfant s'exerçant au sein de divers environnements : dans sa famille, dans son entourage amical, au sein des différentes structures (école, restaurant scolaire, accueil périscolaire, de loisirs...)</li> <li>- Des fonctionnements de structures différents d'un site à un autre : règles de vie, règlement intérieur, taux d'encadrement... ; parfois du personnel mutualisé permettant une continuité éducative et moins de précarité pour le personnel</li> <li>- Sur chaque territoire, des réseaux réunissant la municipalité et les structures afin de favoriser la continuité éducative autour des différents temps de l'enfant :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certaines communes engagées à travers la contractualisation d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT)</li> <li>• D'autres communes privilégiant d'autres cadres partenariaux ou des relations plus informelles</li> </ul> </li> </ul>
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'échelle locale, poursuivre ou renforcer la mise en relation des acteurs intervenant sur les différents temps de l'enfant :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elus, professionnels des différents services enfance, acteurs sociaux (travailleurs sociaux du Département, de la CAF, CCAS, centre social), associations, familles</li> <li>• Objectifs : mieux se connaître, se concerter sur des objectifs communs, des situations particulières d'enfants, clarifier les temps et responsabilités de chacun, créer des passerelles entre les structures (ex : visite de l'école élémentaire avec les maternelles), développer des temps forts communs (ex : semaine à thème comme la semaine du goût, zéro déchets)...</li> </ul> </li> </ul>
<b>Public ciblé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfants de 3 à 11 ans du territoire et leurs familles</li> <li>- Professionnels intervenant sur les différents temps de l'enfant</li> </ul>
<b>Pilote de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communes</li> </ul>
<b>Acteur(s)/ Partenaire(s) associé(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acteurs de l'enfance</li> <li>- Partenaires du champ médico-social</li> <li>- Familles</li> <li>- Communauté de Communes</li> </ul>
<b>Moyens et Ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre partenarial existant : PEDT, charte...</li> <li>- Projets partagés sur temps scolaire et temps périscolaires (fête du livre, harcèlement...) ou temps extrascolaire (ex : semaine sans écran)</li> <li>- Mutualisation de locaux</li> <li>- Projets pédagogiques des différentes structures échangés lors des commissions, conseils...</li> <li>- Réseaux enfance</li> <li>- Aides financières</li> </ul>
<b>Points d'attention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne communication, respect de la place de chacun</li> <li>- Liberté pour chaque territoire de définir ses modalités de partenariat en fonction de ses réalités locales et de ses volontés</li> <li>- Investissement et disponibilité de chacun</li> <li>- Développer des actions concrètes</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure coordination des acteurs</li> <li>- Meilleure complémentarité des interventions</li> <li>- Continuité et cohérence éducative sur les différents temps de l'enfant et dans les temps de transition</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication et satisfaction des partenaires</li> <li>- Rencontres et projets partenariaux mis en œuvre</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A partir de 2022</li> </ul>

<b>Enfance</b>	<b>ENJEU 2 : A L'ECHELLE LOCALE, RENFORCER LA CONTINUITE EDUCATIVE ENTRE LES PROFESSIONNELS ET AVEC LES FAMILLES</b>
<b>Action 2.2: Conforter la relation aux familles</b>	
	<b>ENGAGEE</b>
<b>Contexte initial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intérêt d'établir une relation de confiance entre parents et professionnels au bénéfice de l'enfant, de communiquer autour des projets éducatifs et pédagogiques, des besoins et contraintes de chacun, mais également sur les réalités quotidiennes</li> <li>- Une diversité de situations à prendre en compte : régime alimentaire, troubles du comportement et/ou des apprentissages, situations familiales diverses, postures des familles (certaines déléguant beaucoup aux professionnels, d'autres portant des exigences fortes)</li> <li>- Différentes initiatives en place pour chaque structure : représentation de familles dans les instances de concertation (ex : conseil d'école, conseil d'administration de l'association), réunions, mise en ligne du projet, temps fort parents-enfants, photos des activités, enquêtes, temps de transmission...</li> <li>- Un impact du covid sur les relations familles-pro : meilleure compréhension des missions des professionnels de la part des parents, modification des fonctionnements au sein de certaines structures (ex : le parent n'entre plus dans les locaux)</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au sein de chaque structure, faire vivre les relations aux familles en fonction du projet et des attentes : 1<sup>er</sup> accueil, diffusion du projet d'accueil, échanges au quotidien ou ponctuels en fonction des besoins, temps forts, portes ouvertes,...</li> <li>- Favoriser des temps partagés pour développer une interconnaissance entre professionnels – familles et une culture commune : ex = Fête de l'enfance et de la famille, temps fort parentalité, conférence thématique</li> <li>- Partager les pratiques, les initiatives, les questionnements au sein des réseaux pour s'enrichir mutuellement</li> </ul>
<b>Public ciblé</b>	- Familles
<b>Pilote de l'action</b>	- Professionnels de services enfance
<b>Acteur(s)/ Partenaire(s) associé(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parents</li> <li>- Groupes de parents bénévoles en place sur les structures</li> <li>- Communes</li> <li>- Communauté de Communes</li> <li>- CAF</li> <li>- SDJES (ex-DDCS)</li> </ul>
<b>Moyens et Ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains et financiers</li> <li>- Projets d'accueil, pédagogique des structures</li> <li>- Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents REAAP</li> <li>- PEDT ou autre projet partenarial en place sur la commune</li> </ul>
<b>Points d'attention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication dans le respect des places de chacun</li> <li>- Déclinaison à l'échelle locale, sur chaque structure</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relations de confiance entre les professionnels et les familles</li> <li>- Meilleure compréhension des besoins et contraintes de chacun</li> <li>- Meilleure continuité éducative</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaction des familles sur le service</li> <li>- Nombre de temps forts et d'actions organisés</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	A partir de 2022

<b>Enfance</b>	<b>ENJEU 3 : A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE, METTRE EN RESEAU LES ACTEURS DE L'ENFANCE (ELUS, PROFESSIONNELS, BENEVOLES...)</b>
<b>Action 3.1 : Constituer et faire vivre un réseau des acteurs de l'enfance</b>	
<b>Contexte initial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une diversité d'acteurs de l'enfance coexistant sur le territoire, pouvant coopérer localement ou par fonction (ex : réunion des directeurs d'ALSH)</li> <li>- Un souhait exprimé lors du groupe de travail CTG « enfance » de créer un réseau des acteurs de l'enfance (élus, bénévoles associatifs, professionnels d'horizons divers) à l'échelle intercommunale pour mieux se connaître, croiser les regards, partager des ressources et s'enrichir mutuellement</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer un annuaire des services pour référencer les acteurs (noms, coordonnées, missions), mieux connaître l'offre et se contacter en fonction des besoins</li> <li>- Organiser une rencontre physique annuelle pour échanger sur les actualités, évaluer les avancées du projet social, approfondir une thématique (ex : protection de l'enfance, handicap), impulser des sous-groupes thématiques, échanger sur des pratiques...</li> <li>- Evaluer le réseau (utilisation de l'annuaire, format et contenu de la rencontre physique) et le faire évoluer selon les besoins</li> </ul>
<b>Public ciblé</b>	- Acteurs volontaires de l'enfance (professionnels des services enfance, élus, bénévoles associatifs, parents...)
<b>Pilote de l'action</b>	- Communauté de communes Vie et Boulogne
<b>Acteur(s)/ Partenaire(s) associé(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les acteurs enfance du territoire</li> <li>- CAF de la Vendée</li> </ul>
<b>Moyens et Ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF de la Vendée</li> <li>- Intervenants extérieurs selon les besoins : PRH, MDSF</li> </ul>
<b>Points d'attention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des modalités de fonctionnement simples et rapides</li> <li>- Une instance de plus : attention à ne pas créer de doublon avec le REAAP (instance centrée sur la parentalité avec des tranches d'âge plus larges)</li> <li>- Diversité des acteurs avec des fonctionnements et des attentes différents</li> <li>- Dimensionnement du réseau</li> <li>- Représentativité équilibrée des participants</li> <li>- Disponibilités et implication des participants</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interconnaissance, enrichissement mutuel</li> <li>- Meilleure connaissance des services enfance du territoire, des dispositifs et meilleure orientation des familles</li> <li>- Montée en qualité des services enfance</li> <li>- Développement d'une dynamique territoriale, création d'une communauté éducative territoriale</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants et évolution de la satisfaction de l'interconnaissance entre acteurs</li> <li>- Nombre et modalités des temps de partage organisés</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	A partir de 2022

**NOUVELLE**

<b>Enfance</b>	<b>ENJEU 3 : A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE, METTRE EN RESEAU LES ACTEURS DE L'ENFANCE (ELUS, PROFESSIONNELS, BENEVOLES...)</b>
<b>Action 3.2 : Poursuivre la mise en réseau des élus du territoire</b>	
<b>Contexte initial</b>	- Une commission communautaire « petite enfance et parentalité » composée d'un élu de chaque commune du territoire se réunissant régulièrement et abordant ponctuellement des questions liées à l'enfance (ex : restauration scolaire, CME-CMJ, projet social...)
<b>Descriptif de l'action</b>	- En fonction des besoins, partager des actualités, projets et problématiques, des points de vue, s'enrichir des pratiques des autres élus tout en conservant la liberté des choix politiques communaux - Mutualiser la réflexion sur l'offre, l'accessibilité, la qualité et les modalités de l'animation jeunesse - Alimenter la réflexion locale avec la dynamique territoriale des autres communes tout en maintenant la compétence communale
<b>Public ciblé</b>	- Elus membres titulaires de la commission ou leurs représentants
<b>Pilote de l'action</b>	Communauté de communes Vie et Boulogne
<b>Acteur(s)/ Partenaire(s) associé(s)</b>	- Intervenants extérieurs en fonction des besoins
<b>Moyens et Ressources</b>	- Communauté de Communes - Portail des élus
<b>Points d'attention</b>	- Relais des élus membres de la commission auprès des autres élus et des services de leur commune - Compétence enfance communale : liberté des choix politiques en proximité
<b>Résultats attendus</b>	- Développement d'une dynamique territoriale - Mutualisation des réflexions, des projets... - Aide à la décision
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	- Satisfaction des élus - Évolution des pratiques et actions émanant des réflexions portées
<b>Calendrier</b>	A partir de 2022

**ENGAGÉE**

<b>Enfance</b>	<b>ENJEU 3 : A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE, METTRE EN RESEAU LES ACTEURS DE L'ENFANCE (ELUS, PROFESSIONNELS, BENEVOLES...)</b>
<b>Action 3.3 : Mettre en réseau les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du mercredi et du temps extrascolaire</b>	
<b>Contexte initial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 accueils tous déclarés : équipe d'animation qualifiée, taux d'encadrement réglementé, projet d'animation, subventions (fonctionnement, handicap)</li> <li>- Un fonctionnement propre à chaque structure : projet pédagogique, propositions d'activités, modalités d'inscription, horaires, périodes d'ouverture, tarifs....</li> <li>- Des modes de gestion variés : 2 en gestion mutualisée, 9 associatifs, 4 municipaux</li> <li>- Un groupe de travail "Evolution de territoire" créé en 2018 par une partie des directeurs ALSH du territoire pour répondre à une problématique de continuité d'ouverture des accueils de loisirs pendant les vacances : échanges sur le fonctionnement des structures, les tarifs, les périodes d'ouverture...</li> <li>- Une dynamique ralentie par le covid, mais un souhait réaffirmer d'échanger entre professionnels des structures, de partager de problématiques communes (ex : inclusion des enfants en situation de handicap, recrutement d'animateurs BAFA...), de mutualiser des ressources...</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les objectifs, la composition, les modalités de fonctionnement et de pilotage du réseau</li> <li>- Pistes déjà recensées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer sur le fonctionnement et les actualités de chacun</li> <li>• Echanger sur des intentions éducatives communes</li> <li>• Partager des pratiques, ressources, questionnements</li> <li>• Développer des projets communs pour les enfants : rencontres inter-centres, séjours vacances</li> <li>• Mutualiser des moyens humains et logistiques</li> </ul> </li> <li>- Plusieurs formats possibles : réunion périodique des directeurs, réunion annuelle des directeurs et animateurs, sous-groupes thématiques, mise en réseau numérique, échanges informels...</li> <li>- Partager la programmation des activités des services CCVB en lien avec ce public auprès des services d'animation enfance (tourisme, culture...)</li> </ul>
<b>Public ciblé</b>	ALSH
<b>Pilote de l'action</b>	Directeurs des ALSH
<b>Acteur(s)/ Partenaire(s) associé(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communauté de communes Vie et Boulogne</li> <li>- CAF de la Vendée</li> <li>- SDJES</li> <li>- Intervenants extérieurs</li> </ul>
<b>Moyens et Ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervenants extérieurs en fonction des besoins</li> <li>- Autres réseaux existants : IFAC, Familles Rurales, Francas, Ligue de l'enseignement...</li> </ul>
<b>Points d'attention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pilotage du réseau</li> <li>- Implication et disponibilité des participants (temps de préparation et de participation)</li> <li>- Diversité dans le fonctionnement et la gouvernance des structures : respect des identités propres à chaque structure</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interconnaissance, moins d'isolement, enrichissement mutuel</li> <li>- Meilleure connaissance de l'offre existante, des services du territoire et meilleure orientation des familles...</li> <li>- Optimisation des pratiques professionnelles et des actions et meilleure complémentarité</li> <li>- Montée en qualité des services enfance</li> <li>- Développement d'une dynamique de territoire</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants</li> <li>- Projets menés</li> <li>- Satisfaction des participants</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	- A partir de 2023

**NOUVELLE**

<b>Enfance</b>	<b>ENJEU 3 : A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE, METTRE EN RESEAU LES ACTEURS DE L'ENFANCE (ELUS, PROFESSIONNELS, BENEVOLES...)</b>
<b>Action 3.4: Renforcer le réseau des CME – CMJ – Conseils des Jeunes</b>	
<b>Contexte initial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de cadre législatif des CME/CMJ permettant de la souplesse</li> <li>- Sur Vie et Boulogne en 2020, 10 communes dotées d'un Conseil Municipal des Enfants (CME) ou Conseil Municipal de Jeunes (CMJ) ; 154 enfants/jeunes, 41 élus et 5 agents mobilisés + 3 communes en projets</li> <li>- Un état des lieux réalisé par la Communauté de Communes début 2021, à la demande des élus, pour comprendre les différents fonctionnements, échanger sur les réussites, les problématiques, les perspectives : création d'une fiche signalétique pour chaque instance, mise à disposition d'outils ressources, réunion en mars 2021</li> <li>- Des rencontres inter-CMJ mises en place jusqu'en 2017</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la mise en réseau des élus et techniciens référents CME-CMJ du territoire sur le pilotage : mise à jour de l'état des lieux, rencontre annuelle pour échanger sur les actualités, partage d'outils ...</li> <li>- Développer des projets communs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relancer les rencontres inter-CME-CMJ</li> <li>• Développer des partenariats ponctuels à plus petite échelle en fonction des envies (ex: rencontre de 2 instances autour d'un projet commun, visite d'une administration)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Public ciblé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elus et techniciens référents des CME-CMJ</li> <li>- Enfants et jeunes élus</li> </ul>
<b>Pilote de l'action</b>	- Communes
<b>Acteur(s)/ Partenaire(s) associé(s)</b>	- Communauté de communes Vie et Boulogne
<b>Moyens et Ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains et financiers des communes</li> <li>- Réseau national d'acteurs et d'élus enfance jeunesse : <a href="https://www.anacej.fr/">https://www.anacej.fr/</a></li> <li>- Portail des élus</li> </ul>
<b>Points d'attention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liberté de chaque commune de définir son fonctionnement en fonction de ses réalités locales et de ses envies</li> <li>- Disponibilité et engagement des acteurs</li> <li>- Rencontre inter-CME-CMJ : pilotage, logistique, dimensionnement de l'évènement...</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interconnaissance, moins d'isolement, enrichissement mutuel entre élus et techniciens référents</li> <li>- Echanges de pratiques, de questionnements, mutualisations d'outils et de ressources</li> <li>- Développement de projets communs</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation et actualisation de l'état des lieux et des ressources</li> <li>- Organisation d'une rencontre annuelle élus/techniciens</li> <li>- Projets communs développés</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	A partir de 2022

**ENGAGÉE**